

■ **Horlogerie-Bijouterie, d. + e. schönmann**, à Cernier, société en nom collectif (FOSC du 26.04.2001, p. 3107). Schönmann Eric n'est plus associé. La société est dissoute et radiée. L'associée Schönmann Danielle reste chargée de l'actif et du passif de la société, au sens de l'article 579 CO, dont elle continue les affaires sous la raison individuelle 'Horlogerie-Bijouterie, Danielle Schönmann', à Cernier.
Journal no 3401 du 12.12.2002
(00778418 / CH-645.1.010.247-6)